

**Formulaire de demande de reconnaissance d'une revue du domaine des sciences de l’information et de la communication**

**CNU – CPdirsic – SFSIC**

**(Session 2021)**

**Les dossiers sont à adresser avant le 28 mai 2021 à :**

arnaud.mercier@u-paris2.fr

jacques.walter@univ-lorraine.fr

presidence@sfsic.org

Les éléments renseignés seront transmis aux membres de la commission ;

Seules les informations demandées sont attendues ; néanmoins tout élément jugé utile pour l’instruction de la demande peut être ajouté dans le formulaire ;

Le poids du formulaire ne doit pas dépasser 2Mo (ne pas insérer d’illustrations ou d’images dans le document pour éviter de l’alourdir) ;

Les informations et documents ci-dessous sont obligatoires.

Nom de la revue

Discipline(s)

Nom, prénom du ou de la/des responsable(s) de la revue

Adresse électronique du ou de la/des responsable(s) de la revue

Références ISSN, DOI…

Référencement éventuel de la revue dans des bases de données (ERIH…)

Adresse du site

Date de création

Nombre de numéros annuels

Composition des comités (scientifique, de rédaction, de lecture…)

Processus d’examen des articles soumis

Nom des experts ou des expertes ayant assuré l'évaluation des articles pour les deux dernières années civiles

Nombre d'articles reçus pour les deux dernières années civiles

Nombre d'articles parus pour les deux dernières années civiles

Position de la revue concernant les principes pour la reconnaissance des revues du domaine des sciences de l’information et de la communication par le CNU, la CPdirsic et la SFSIC (voir l’annexe)

Soutiens institutionnels et/ou financiers (le cas échéant)

Documents numériques à fournir (PDF ou liens vers) :

Mise à disposition de tous les numéros de la revue publiés au cours des deux dernières années civiles

**Rappel : tout élément jugé utile pour l’instruction de la demande peut être ajouté dans le formulaire.**

**ANNEXE**

**Principes pour la reconnaissance des revues du domaine des sciences de l’information et de la communication par le CNU, la CPdirsic et la SFSIC**

15 mars 2021

Les revues publiant des travaux relevant des sciences de l’information et de la communication constituent un espace de diffusion et de confrontation des savoirs qui contribue au développement et à l’amélioration de la recherche. La reconnaissance des revues par le CNU (71e section), la CPdirsic et la SFSIC repose sur le respect de cinq principes :

1. La revue a une durée d’existence d’au moins deux ans révolus et publie deux livraisons au minimum par an.
2. La revue s’engage à une gratuité de publication pour les auteur·es dont les articles ont été retenus et favorise le libre accès.
3. La revue explicite sur son site web (ou sur sa page au sein d’un portail) son fonctionnement éditorial (comité scientifique, comité de lecture, comité éditorial, délais…), son institution d’adossement, ses critères d’évaluation, et les règles qu’elle adopte en termes d’éthique et d’intégrité scientifique. La revue est encouragée à viser la parité, tant pour les différents comités que pour les auteur·es. La revue précise son rubricage et les formats afférents (longueur des articles, nombre de pages ou de signes…). La revue indique *a posteriori* les noms des évaluateur·trices.
4. La revue expertise les propositions en double anonymat. Par des vérifications, la revue s’assure que les articles publiés respectent les règles de la propriété intellectuelle, en particulier pour ce qui concerne le plagiat. Dans la mesure du possible, l’expertise est réalisée dans une perspective constructive, visant l’amélioration du texte dans le respect des choix scientifiques de l’auteur·e. La revue communique aux auteur·es les résultats et les appréciations des évaluateur·trices.
5. Le comité tripartite, constitué par des représentant·es de la 71e section du CNU, de la CPdirsic et de la SFSIC, se soucie de l’application de ces principes. Les revues peuvent mentionner qu’elles souscrivent aux attendus de ceux-ci.